CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 29 germinal, l'an septième de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LE Directoire exécutif continue à vous adresser, d'après l'article 19 de la loi du 26 vendémiaire dernier, le tableau des ventes de domaines nationaux qui s'opèrent chaque mois.

Les deux états ci-joints indiquent celles effectuées pendent le mois de ventose dernier ; les unes en vertu de

de ladite loi du 26 vendémiaire dernier, en numéraire; les autres en exécution de celle du 27 brumaire, en bons des deux tiers de la dette publique remboursée.

Le nombre des premières se porte à dix-neuf cent soixante-onze.

Leur montant s'élève à . . . . . . 4,829,447 fr. 60 c.
La mise à prix n'étoit que de . . . 3,057,033 17

Il y a, en conséquence, un excédent de 1,772,414 43

Ces résultats sont fournis par soixante-dix-sept départemens; treize ont annoncé n'avoir point fait de vente, et neuf sont en retard de répondre.

Le nombre des articles vendus en exécution de la loi du 26 brumaire, est six cent quatre-vingt-six.

La mise à prix ou l'estimation étoit de . . . . 12,954,675 fr. 11 c.
Le prix des adjudications est de. 180,139,345

Ces résultats sont donnés par soixante-quatorze départemens; dix n'ont rien vendu suivant ce mode, et quinze n'ont pas encore fait connoître leurs opérations.

Enfin les apperçus fournis pendant ce mois portent la valeur des biens nationaux qui restent à vendre, à . . . . 352,485,327 35 c.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, BARRAS.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.

